

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
04 13 31 11 37

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Avenants n°1 aux conventions "lieux d'accueil" entre le Département des Bouches-du-Rhône et les associations Air le fil d'Ariane, Centre de culture ouvrière (CCO) et Programme d'orientation et d'insertion sociale (PROTIS).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

La mise en œuvre de la nouvelle action "accompagnement global spécialisé" proposée dans le cadre du plan national de lutte contre la pauvreté, est une action expérimentale menée avec plusieurs associations assurant par ailleurs une mission de lieu d'accueil et d'accompagnement social des bénéficiaires du RSA (BRSA).

Les associations Air le fil d'Ariane, Centre de culture ouvrière (CCO), et Programme d'orientation et d'insertion sociale (PROTIS), ont proposé un projet, pour la mise en œuvre duquel elles s'appuieront sur leurs ressources existantes. Les référents sociaux, notamment, sont déjà financés au titre de la convention " lieu d'accueil RSA".

Il est donc proposé de modifier par avenant la convention "lieu d'accueil RSA" pour les trois associations précitées afin de :

- déduire des budgets prévus initialement les budgets correspondant au référent sociaux missionnés sur cette nouvelle action ;
- modifier les objectifs de suivi des BRSA de chaque travailleur social.

L'avenant proposé intègre pour la période du 01/09/2019 au 31/12/2019 :

- Une baisse du nombre de bénéficiaires suivis de chaque association :
  - pour Air le fil d'Ariane : 634 BRSA suivis au lieu de 658 ;
  - pour PROTIS : 882 BRSA suivis au lieu de 906 ;
  - pour CCO : 1185 BRSA suivis au lieu de 1232.
- Une réduction du montant des subventions :
  - pour Air le fil d'Ariane : 6 133 €portant le montant total du financement à 319 249 € au lieu de 325 382 € ;
  - pour CCO : 15 562 €portant le montant total du financement à 872 859 €au lieu de 888 421 € ;
  - pour PROTIS : 6 915 €portant le montant total du financement à 572 102 €au lieu de 579 017 €

Toutes les autres clauses de la convention initiale demeurent applicables et inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant. Ces dernières prévalent en cas de divergence.

Ce rapport concerne les avenants n° 1 aux conventions lieux d'accueil RSA du 01/09/2019 au 31/12/2019 pour un montant total de 28 610 € venant en déduction des trois subventions déjà versées.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL